COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2014

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 14 heures 30.

Membres présents :
Mmes WEIXLER Colette, GRUNENBERGER Laetitia, DECK Nathalie, JEHL Nathalie et SIMLER Agnès
MM GROLLEMUND René, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, CHASTE Bruno, SCHÖNSTEIN Laurent, HABERKORN Christophe, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents **non** excusés : M EHRHART Guy

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mmes GRUNENBERGER Laetitia et KLEINDIENST Nathalie, secrétaire de mairie

Ordre du jour

1. Installation du nouveau conseil municipal
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoint au maire
5. Election des adjoints au maire
6. Désignation des délégués aux structures intercommunales
7. Divers

- 1 -

MAIRIE

DÉPARTEMENT
HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
COLMAR

Effectif légal du conseil municipal
15

Nombre de conseillers en exercice
15

COMMUNE :
GRUSSENHEIM

Communes de moins de 1 000 habitants

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars à 14 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GRUSSENHEIM

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

KUPFER Martin	DECK Nathalie	SIMLER Agnès
GROLLEMUND René	OBERT Jean-Paul	HABERKORN Christophe
GRUNENBERGER Laetitia	CHASTE Bruno	SIMLER Etienne
JAEGLER Patrice	JEHL Nathalie	SUTTER Thomas
WEXLER Odette	SCHÖNSTEIN Laurent	

Absents [1] : EHRHART Guy, non excusé.

1. Installation des conseillers municipaux [2]

La séance a été ouverte sous la présidence de M. KUPFER, maire (ou ~~remplaçant~~ en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Mme GRUNENBERGER Laetitia & KLEINDIENST Nathalie a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[3].

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M Laurent Schönstein et Patrice Jaegler

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

[1] Préciser s'ils sont excusés.
[2] Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.
[3] Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 12

e. Majorité absolue [4] 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Klipfel Martin	11	Onze
Christophe HABERKORN	1	Un

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [5]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

e. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin [6]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. Klipfel Martin a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

[4] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
[5] Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
[6] Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Klipfel Martin élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 11

e. Majorité absolue [4] 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SIMLER Etienne	9	Neuf
EHRART Guy	1	Un
GROLLEMUND René	1	Un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [7]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

e. Majorité absolue [4]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin [8]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M SIMLER Etienne a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

[7] Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
[8] Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 13

e. Majorité absolue [4] 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
WEIXLER Colette	13	Treize

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [9]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

e. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin [10]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M me WEIXLER Colette ..... a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 12

e. Majorité absolue [4] 7

[9] Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
[10] Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- 5 -

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GROLLEMUND René	12	Douze

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [11]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... _____

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... _____

e. Majorité absolue [4] ..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin [12].

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... _____

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. GROLLEMUND René ..... a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... _____

d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] ..... _____

e. Majorité absolue [4] ..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

[11] Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
[12] Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [13]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

e. Majorité absolue [4].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin [14]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M ..... a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations [15]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 29 mars 2014, à 15 heures, 45 minutes, en double exemplaire [16] a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), *Le conseiller municipal le plus âgé,* *Le secrétaire,*

Les assesseurs,

[13] Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
[14] Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
[15] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».
[16] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

6. DESIGNATION AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Mr le Maire propose de procéder au vote à main levée et précise les modalités du vote à bulletin secret. L'ensemble du conseil municipal accepte, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN

Les deux conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints, à savoir : le Maire, **KLIPFEL Martin** et le 1er adjoint au Maire, **SIMLER Etienne**.

SYMAPAK

Un poste de délégué titulaire :

Une candidate s'est proposée : WEIXLER Colette

A obtenu :	WEIXLER Colette	13 voix
	et	1 abstention

Madame **WEIXLER Colette** ayant obtenu la majorité absolue a été désignée **déléguée titulaire du SYMAPAK**.

SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

Deux postes de délégués titulaires :

Deux candidats se sont proposés : KLIPFEL Martin et SIMLER Etienne

Ont obtenu :	KLIPFEL Martin	13 voix
	et	1 abstention
	SIMLER Etienne	13 voix
	et	1 abstention

Messieurs **KLIPFEL Martin et SIMLER Etienne** ayant obtenu la majorité absolue ont été désignés **délégués titulaires au SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES**.

Deux postes de délégués suppléants :

Deux candidats se sont proposés : WEIXLER Colette et GROLLEMUND René

Ont obtenu :	WEIXLER Colette	13 voix
	et	1 abstention
	GROLLEMUND René	13 voix
	et	1 abstention

Madame **WEIXLER Colette** et Monsieur **GROLLEMUND René** ayant obtenu la majorité absolue ont été désignés **délégués suppléants au SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES**.

GRAND PAYS DE COLMAR

Trois postes de délégués titulaires :

Trois candidats se sont proposés : DECK Nathalie, SIMLER Agnès et SCHÖNSTEIN Laurent

Ont obtenu :	DECK Nathalie	13 voix
	et	1 abstention
	SIMLER Agnès	13 voix
	et	1 abstention
	SCHÖNSTEIN Laurent	13 voix
	et	1 abstention

Mesdames **DECK Nathalie, SIMLER Agnès** et Monsieur **SCHÖNSTEIN Laurent** ayant obtenu la majorité absolue ont été désignés **délégués titulaires du Grand Pays de Colmar**.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Un poste de délégué titulaire :

Un candidat s'est proposé : GROLLEMUND René

A obtenu :	GROLLEMUND René	13 voix
	et	1 abstention

Mr **GROLLEMUND René** ayant obtenu la majorité absolue a été désigné **délégué titulaire du Syndicat Départemental d'électricité**.

SYNDICAT DE GESTION DU PARC A GRUMES

Un poste de délégué titulaire :

Un candidat s'est proposé : GROLLEMUND René

A obtenu :	GROLLEMUND René	13 voix
	et	1 abstention

Mr **GROLLEMUND René** ayant obtenu la majorité absolue a été désigné **délégué titulaire du Syndicat de Gestion du Parc à Grumes**.

6. DIVERS

Néant

La séance est levée à 16 heures 15.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.